



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°RM-DEC-1000-010 du 9 septembre 2025 portant la liste des admis au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique, session 2025

La rectrice de l'académie de Mayotte, administratrice de l'Etat,

Vu le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du 2nd degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

VU la circulaire n° 2016-148 du 18 octobre 2016 relative aux missions des formateurs des 1^{er} et 2nd degrés ;

VU la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves de la certification aux fonctions de formateur académique ;

VU le décret du 4 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte ;

ARRETE :

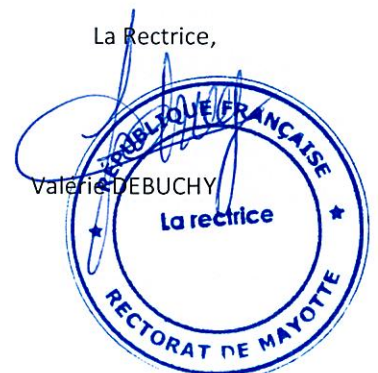
Article 1^{er}

Les enseignants dont les noms figurent sur la page annexe, par ordre alphabétique et par discipline, sont déclarés admis au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA), **session 2025**.

Article 2

Le secrétaire général de l'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rectrice,



Annexe

Liste des candidats admis au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique pour la session 2025

NOM	Prénoms	Discipline
CRAIGHERO	Emma, Lisa, Céline	Lettres modernes
GAUTIER	Félix, Philippe	Histoire/ géographie
GUIOTON	Yann	EPS
MASSOT	Stéphane	Mathématiques
PHARAMIN	Maxime	EPS